



C. PCT 957
08.19

Le 14 novembre 2003

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle concerne le remplacement du logiciel PCT-EASY par le logiciel PCT-SAFE et l'intégration dans ce dernier des modifications apportées au règlement d'exécution du PCT qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Des modifications du formulaire de requête PCT/RO/101 ont été apportées et promulguées au moyen de la circulaire C.PCT 945 datée du 9 octobre 2003. Ces modifications supposaient des changements analogues dans le logiciel de dépôt électronique, ce qui a été fait. L'occasion a également été saisie de remplacer PCT-EASY par PCT-SAFE dans le cadre d'une transition vers notre nouveau logiciel électronique. La nouvelle version de PCT-SAFE sera mise à disposition avant le 1^{er} janvier 2004.

PCT-SAFE intègre toutes les fonctionnalités de PCT-EASY en permettant la création et l'impression du formulaire de requête PCT-EASY validé et de la disquette PCT-EASY. Le logiciel PCT-EASY va donc cesser d'être distribué en tant que logiciel distinct. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2004, tous les utilisateurs de PCT-EASY, qu'il s'agisse des déposants ou des offices récepteurs, seront priés d'utiliser PCT-SAFE.

Les changements apportés au règlement d'exécution nécessitent quelques modifications du format des données électroniques SGML (Standard Generalized Markup Language) qui seront soumises à l'office récepteur sur la disquette PCT-EASY produite par le logiciel PCT-SAFE. Les grandes lignes de ces modifications sont indiquées dans l'annexe de la présente circulaire. Si votre

/...

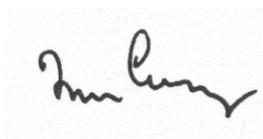
office utilise les données électroniques PCT-EASY à des fins de traitement interne, nous vous conseillons vivement d'évaluer s'il sera nécessaire de mettre à jour votre système informatique pour tenir compte des modifications susmentionnées.

Nous recommandons aussi à votre office d'installer, pendant toute la période au cours de laquelle les utilisateurs de PCT-EASY passeront au nouveau logiciel PCT-SAFE, le système PCT-EASY actuel et le nouveau système PCT-SAFE en parallèle et, le cas échéant, de s'assurer que tout système de traitement interne utilisant les données SGML peut accepter l'ancien et le nouveau format SGML.

En outre, pour aligner PCT-EASY sur la norme technique relative au dépôt et au traitement électroniques selon PCT, le nouveau logiciel PCT-SAFE produira un double du fichier de données SGML en format XML (Extensible Markup Language) prescrit par cette norme. Si votre office utilise les données électroniques PCT-EASY à des fins de traitement interne, nous vous conseillons d'évaluer s'il serait plus utile de modifier votre système pour adopter le format XML en prévision du dépôt électronique selon le PCT et de la cessation de la production de données PCT-EASY en format SGML, prévue pour la fin de 2004.

Vous trouverez plus d'informations sur la norme technique relative au dépôt et au traitement électroniques selon le PCT à l'adresse suivante : http://pcteasy.wipo.int/efiling_standards/EFPage.htm. Pour de plus amples renseignements ou pour une assistance technique, vous êtes priés de contacter le service d'assistance PCT-SAFE, de préférence par courrier électronique adressé à pctsafe.help@wipo.int ou par téléphone (+41-22) 338 9523.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Francis Gurry
sous-directeur général

Pièce jointe : Annexe (anglais seulement) (January 1, 2004 amendments to the Regulations under the PCT and subsequent modifications to PCT-EASY data format)

**JANUARY 1, 2004 AMENDMENTS TO THE REGULATIONS
UNDER THE PCT AND SUBSEQUENT MODIFICATIONS
TO PCT-EASY DATA FORMAT**

PCT-EASY Mode – SGML

SGML DTD Version number

The system shall set dtd version attribute of request element as follows:

```
<WOF101 ... DTD="0.8" ...>
```

Benefit: Important

Designation of States – SGML(1)

If no boxes are checked on the Designations page, the designations SGML shall be represented by including the <B810> element with no child elements:

```
<B810/>
```

Benefit: Critical

Designation of States – SGML(2)

If boxes are checked on the Designations page, the SGML shall be represented by using the B820 (exclusion-from-designation) tag:

```
<!-- all states -->  
<B810/>  
<!-- except Germany -->  
<B820WO>  
  <CTRY>DE</CTRY>  
</B820WO>
```

Benefit: Critical

Designation of States - SGML(3)

If Rule 49 *bis* box is checked on the Designation page and some protection data are inputted on the Designation Details screen, the SGML shall be represented by using the B817WO and B818WO tags:

```
<B810>  
<CTRY>US</CTRY>  
<B817WO>CON</B817WO>  
<B818WO>  
<PNUM>US3216578</PNUM>  
<DATE>20011010</DATE>  
</B818WO>  
</B810>
```

Benefit: Critical